

1 an

CHAUFFE-EAU SOLAIRE INDIVIDUEL (CESI)

Quel entretien et en quoi consiste-t'il ?

Aucun entretien du chauffe-eau solaire individuel n'est obligatoire.

Ce que vous pouvez faire vous-même chaque année :

- vérifiez les fuites éventuelles,
- vérifiez la pression du liquide caloporteur (manomètre à coté du ballon) : elle ne doit pas avoir diminué,
- vérifiez le fonctionnement du régulateur (marche/arrêt le jour selon l'intensité de l'ensoleillement, arrêt la nuit),
- vérifiez l'état de l'isolation thermique des tuyaux,
- nettoyez éventuellement les capteurs mais en général la pluie se charge d'évacuer poussières et autres dépôts,
- vérifiez la fixation des capteurs.

Ces différentes vérifications sont simples mais essentielles, car un système solaire peut tomber en panne sans que vous vous en rendiez compte, à cause du fonctionnement automatique de l'appoint.

Vous pouvez confier un entretien tous les 3 à 5 ans à un professionnel qualifié qui, en plus des éléments ci-dessus :

- contrôle la densité et qualité de l'antigel (via le prélèvement d'un peu de fluide caloporteur) et si nécessaire remplace le liquide caloporteur,
- vérifie les capteurs solaires,
- vérifie la régulation.

Combien coûte l'entretien si vous le confiez à un professionnel ?

Les professionnels qualifiés proposent en général un **contrat d'entretien** garantissant la **visite d'entretien annuelle et des dépannages**. Le coût de ce type de contrat est compris entre 100 € et 200 € par an selon les prestations.

Quels sont les risques si je ne fais pas l'entretien annuel ?

L'entretien du chauffe-eau solaire individuel permet d'allonger sa durée de vie (jusqu'à 20 ans), de garantir des performances constantes et de diminuer les risques de panne.

* Prix indicatifs au 1^{er} janvier 2017